

DELIBERATION N° 03/6-10 : ETUDE SUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE DE LA VILLE DE LUDRES CONVENTION A PASSER AVEC L'A.U.A.N.

Afin d'assurer la promotion de la zone industrielle de LUDRES, il apparaît de plus en plus nécessaire de pouvoir proposer aux industriels, candidats à une éventuelle implantation sur la zone industrielle, une étude qui recenserait tous les atouts que présente ce secteur.

Sollicitée par la Commune, l'A.U.A.N. est disposée à réaliser l'étude portant sur l'expansion industrielle de la Ville de LUDRES, contre une rémunération de 5 000,00 F H.T. soit 5 930,00 F T.T.C.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Pierre REINSTADLER, Adjoint délégué, à signer la convention d'étude portant sur la réalisation de ce projet .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué, à signer une convention d'étude avec l'A.U.A.N., Tour Panoramique, Haut du Lièvre, portant sur l'expansion industrielle de la Ville de LUDRES, contre une rémunération de 5 000,00 F H.T. soit 5 930,00 F T.T.C.

- précise que les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 1983.